



MOBILITE - AMENAGEMENTS

Développement de la voiture électrique : plus de 500 bornes de recharge déployées sur le territoire d'ici 3 ans.

Réunis en Conseil communautaire le 31 mars, les élus de Le Havre Seine Métropole se sont prononcés en faveur de l'offre d'Ubitricity Shell Recharge pour le déploiement de bornes de recharge de véhicules. Ce vote fait suite à l'AMIC (Appel à manifestation d'intérêt concurrentiel) lancé en juillet dernier destiné à accompagner le recours croissant à ce mode de transport.

« L'une des conditions essentielles de l'essor de la mobilité électrique est de permettre l'utilisation par tous des points de ravitaillement. La Communauté urbaine doit jouer un rôle d'impulsion. Cette décision traduit notre volonté de démultiplier rapidement l'offre de bornes de recharge sur tout le territoire de la Communauté urbaine », annonce Edouard PHILIPPE, Président de la Communauté urbaine et Maire du Havre.

UN MAILLAGE FIN DU TERRITOIRE

La Communauté urbaine s'engage depuis plusieurs années pour développer l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables. Grâce à cet AMIC, le territoire va bénéficier de l'implantation de 534 Infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE) dont au moins 2 bornes par commune. L'implantation précise de ces bornes sera décidée avec chaque commune.

UN DEPLOIEMENT RAPIDE ET COMPLET D'ICI FIN 2024

L'opérateur désigné, Ubitricity Shell Recharge s'engage à installer les 534 IRVE d'ici fin 2024. Dès cet été, il procédera au remplacement des 22 bornes existantes appartenant à la Communauté urbaine. A l'été 2023, il en aura installé 370 points de charge, avant d'atteindre les 534 à la fin de l'année suivante.

60 POINTS DE CHARGE DE HAUTE PUISSANCE ACCESSIBLES A TOUS LES UTILISATEURS

Les bornes ont une puissance de 22 kw et sont destinées à la recharge en stationnement résidentiel ou domicile – travail. 60 points de charge de haute puissance (150kw) seront également installés*, pour un usage de courte durée, à destination notamment des touristes. Les bornes seront toutes accessibles aux Personnes à mobilité réduite (PMR), adaptées à tous les véhicules et permettront des paiements par carte bancaire ou téléphone portable.

* 16 au Havre, 16 à Montivilliers, 12 à Etretat, 2 à Octeville-sur-mer, 6 à Criquetot-L'Esneval, 6 à Harfleur, 2 à Saint-Romain-de-Colbosc.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE STATIONNEMENT RESTE GRATUIT AU HAVRE

Seule la recharge sera payante à hauteur de 39ct. / kwh pour les bornes à 22kw et 56 ct. / kwh pour les bornes de charge de haute puissance.

Pour fluidifier l'accès à nouveau service, après rechargement, les usagers devront payer de 9 à 12 cts par minute de stationnement supplémentaire.

La tarification spécifique du stationnement restera du ressort de la commune : ainsi, la gratuité du stationnement sur voirie pour les véhicules électriques au Havre sera toujours en vigueur.

CONTACTS PRESSE

Sébastien VAU-RIHAL - Le Havre Seine Métropole
sebastien.vau-rihal@Lehavremetro.fr – 06 79 03 65 05